

DÉPARTEMENT  
de CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73008  
Objet

**Travaux d'aménagement  
de voirie en diverses  
voies communales.**

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 19

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix huit mai

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, DOMEcq, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE

Mme BIDEAU par Melle FOUCHE

DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM.

EXCUSES : BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTEAU

MM. TETARD - BOUTET

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Municipalité a consulté un certain nombre d'entreprises locales pour la réalisation d'une partie du programme 1973.

Pour le 3ème Lot concernant les travaux d'aménagement de voirie, l'offre la plus avantageuse a été faite par le groupement des entreprises : SA. Raymond MAGNE et Entreprise Maurice DAVID à ROYAN.

Il convient donc de conclure avec ces entreprises un marché de gré à gré, dans la limite d'un engagement de dépense de 90.000 Francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Rapporteur

- VU les dispositions de l'article 310 (modifié par le Décret n° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret 66-887 du 28 Novembre 1964 modifiant et complétant le décret n° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification des textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, par délégation, à signer un marché de gré à gré avec les entreprises conjointes et solidaires :

Raymond MAGNE, Président-Directeur Général, demeurant à ROYAN

agissant au nom et pour le compte de la S.A. Travaux Publics Raymond MAGNE, dont le siège social est à ROYAN, boulevard Léonce Leval, inscrit au Registre du Commerce de Marennes le 25 Mai 1961 sous le n° 61 B 6 et à l'I.N.S.E.E. sous le n° 343-17-306-0001.

M. Maurice DAVID, entrepreneur de Travaux Publics, 32 Avenue du Maréchal Leclerc à ROYAN, inscrit au Registre du Commerce de Marennes sous le n° 59 A 4 et à l'I.N.S.E.E. sous le n° 340-17-306-0030.

pour l'aménagement de voirie, avenue du Maine Arnaud, chemin Robin, allée Jacqueline, allée des Tamaris, avenue des Cottages.

- que le montant du marché est fixé à la somme de QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (90.000 Fr.) dont T.V.A. 15.469 Fr. au taux de 17,6 % le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de SOIXANTE SEIZ MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN FRANCS (76.531 Fr.)
- que la dépenses correspondante sera imputée sur le chapitre 96L article 2303 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à ROYAN

Ont signé au Registre MM. les membres présents.

Four Extrait conforme  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué



**APPROUVÉ**

ROYAN, le 20 JUIN 1973  
Le Sous-Prefet.

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the date and the name of the Sub-Prefect.



A handwritten signature in blue ink, written over the blue circular stamp.